

> **POINT.P** met à votre service un centre de reprise des déchets du bâtiment.



Avec la mise en application de la réglementation, plus question de déposer les déchets n'importe où ! Désormais, la protection de l'environnement doit devenir une priorité pour tous les professionnels du bâtiment.

C'est pourquoi, votre Agence POINT.P se mobilise avec ses principaux partenaires en créant une **déchetterie spécialement équipée** pour vous débarrasser facilement de tous vos déchets de chantiers.

RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT



Seuls les véhicules de 3,5 T maxi sont autorisés à décharger

TYPE DE DÉCHETS ACCEPTÉS



Gravats

Pierres naturelles
Terre, béton ordinaire
Carrelages, briques
Parpaings
Tuiles et ardoises
Pavés, ciment
Porcelaine

Benne 7 m³



Déchets industriels banals

Plâtre
Laines minérales
Polystyrène
Sacs de ciments vides
Déchets bois
Plastiques
Métaux
Housse d'emballage, cartons

Benne 15 à 30 m³

Les déchets déposés sont ensuite traités par des collecteurs agréés et référencés qui nous assurent la traçabilité de vos déchets. (centre d'enfouissement technique, centre de tri)



La déchetterie n'accepte pas les déchets dangereux et amiantés

exemples de déchets dangereux

- > Acides
- > Amiante sous toutes ses formes
- > Colles
- > Huiles
- > Peintures
- > Produits chimiques divers
- > Vernis
- > Tous produits ou emballages mêmes vides contenant l'un des pictogrammes suivants



Les coordonnées du centre de reprise sont affichées sur la clôture de la déchetterie

Les tarifs sont affichés à l'entrée de la déchetterie